Image not found or type unknown

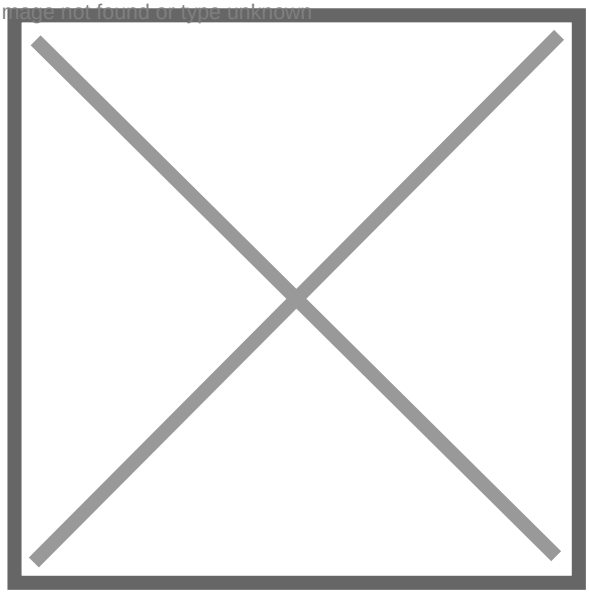

Blessé dans une grande surface

Par **karl35**, le **09/07/2011** à **22:50**

Bonjour,

Samedi dernier, en allant faire mes courses avec ma femme et mes enfants dans une grande surface, un poteau métalique publicitaire est tombé sur ma tête, j'ai eu une ouverture de 4 cm à la tête, l'ambulance est venue me transporter aux urgences, résultat : 4 points de suture.

Je voudrai savoir quels sont mes droits vis à vis du magasin et quelle procédure suivre. J'ai eu 4 jours d'arrêt de travail.
Suis-je en droit de demander un dédommagement et quel montant puis-je prétendre ?

Merci pour vos reponses.

Par **alterego**, le **10/07/2011** à **22:19**

Bonjour

Avez-vous, vous ou vos proches, informé la direction de la grande surface de l'accident afin qu'elle puisse faire une déclaration à son assureur RC ?

Cordialement

Par **MFOCHIVE**, le **11/07/2011** à **13:01**

Bonjour

Je n'ai pas le code des assurances sur la main . Mais il faut deja informer le responsable de grande surface avec accuser de reception au besoin lui demander son assureur de RC . 4jour d'imcapacité c'est peut mais par contre les frais de traiment oui

Par **alterego**, le **11/07/2011** à **14:04**

Allez directement à l'accueil du Centre qui, il serait étonnant qu'il conteste les faits, vous mettra en rapport avec le service concerné et l'un de ses responsables. .

Ils prennent très au sérieux ce genre d'évènement.

De votre côté, au besoin, vous avez une protection juridique.

Cordialement

Par **VM GERECO**, le **11/07/2011** à **16:59**

Bonjour Karl35,

En effet vous avez droit à être indemnisé, et s'ils refusent de transiger vous pourrez engager judiciairement leur responsabilité civile sur le fondement de l'article 1384 du code civil. (Responsabilité du fait des choses en l'espèce)
Mais ne vous attendez pas à vous enrichir... quelques milliers d'euros dans le meilleur des cas...

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés